

**Service instructeur**  
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2013-10-10-6

**Service consulté**

**AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE  
ENERGETIQUE, A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET A LA  
REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX PRIVES**

Résumé : Dans le cadre des aides départementales à la réalisation de logements sociaux privés, à la lutte contre l'habitat indigne et du programme « Habiter Mieux » en faveur de la précarité énergétique pour les propriétaires occupants, sont éligibles à une subvention 45 dossiers pour un montant total de 65 781,55 €.

Dans le cadre de la nouvelle Politique Départementale de l'Habitat en vigueur depuis le 01/01/2011, une aide à la résorption de l'Habitat Indigne pour faciliter les travaux de sortie d'insalubrité pour les propriétaires occupants et bailleurs a été mise en place.

- ✓ 1 dossier « propriétaire occupant » est éligible à cette aide pour un montant total de 21 071 €.

\* \* \* \* \*

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'Anah et du Contrat Local d'Engagement signé par le Département en novembre 2011 en faveur de la lutte contre la précarité énergétique pour les propriétaires occupants aux revenus modestes, une aide de 500 € a été mise en place. Celle-ci est complétée par une aide de 1 500 € si les travaux permettent d'atteindre le niveau BBC.

- ✓ 9 dossiers sont éligibles aux aides, soit 6 000 € (dont 1 BBC).

\* \* \* \* \*

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'Anah et du Contrat Local d'Engagement signé par le Département en novembre 2011 en faveur de la lutte contre la précarité énergétique pour les propriétaires occupants aux revenus modestes, une aide de 500 € a également été mise en place au profit de M2A pour les propriétaires occupants relevant de son territoire.

✓ 31 dossiers sont éligibles à cette aide pour la période du 01/01/2013 au 10/09/2013, pour un montant global de 26 078,55 €, à verser à Mulhouse Alsace Agglomération, calculé comme suit :

- 26 dossiers d'un montant de 500 € chacun = 13 000 €
- 3 dossiers font l'objet d'un écrêtement pour un montant total de 878,55 €
- 1 dossier « copropriété » pour 23 PO bénéficie d'une avance de 80 %, soit :  $23 \times 500 \text{ €} = 11\,500 \text{ €} \times 80 \% = 9\,200 \text{ €}$
- 1 dossier « copropriété » pour 6 PO, soit :  $6 \times 500 \text{ €} = 3\,000 \text{ €}$ .

\* \* \* \* \*

Un dispositif d'incitation à la création de logements aidés dans le secteur privé a été mis en place dans le cadre de la Politique Départementale de l'Habitat. Lorsqu'un propriétaire bailleur accepte de pratiquer un loyer conventionné ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement à l'issue d'une opération de réhabilitation, le logement entre dans le champ de définition du logement social. Ce dispositif se déploie dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) n° 2 (2007/2012) de la ville de MULHOUSE.

Les crédits départementaux financent à hauteur de 5 % les travaux subventionnables selon les critères définis par l'Anah.

✓ 4 dossiers sont éligibles à la subvention départementale dans le cadre de l'OPAH RU n° 2 à MULHOUSE pour un montant de 12 632 €.

\* \* \* \* \*

Il vous est proposé d'accorder les subventions détaillées dans le tableau joint au présent rapport, étant précisé qu'un montant de 65 781,55 € serait à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, natures 20422 et 204142.

**Le reliquat au titre de ce programme est de :**

**Ligne logement privé Département : 84 578 € - 27 071 € = 57 507 €.**

**Ligne logement privé M2A : 105 000 € - 38 710,55 € = 66 289,45 €.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 15 NOVEMBRE 2013

Réhabilitation de logements-propriétaires  
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
LPO00051	<b>WOERNER HUGUETTE</b> FART PO - WOERNER Huguette - COLMAR	21 071,00	100%	21 071,00
LPO00037	<b>UHLEN HERVE</b> FART PO - UHLEN Hervé - MASEVAUX	500,00	100%	500,00
LPO00038	<b>BADEM BAHRI</b> FART PO - BADEM Bahri - COLMAR	500,00	100%	500,00
LPO00039	<b>VINCENT JEAN-MARIE</b> FAR PO - VINCENT Jean-Marie - OTTMARSHEIM	500,00	100%	500,00
LPO00040	<b>WURTZ ANNE-MARIE</b> FART PO - WURTZ Anne-Marie - JEBSHEIM	500,00	100%	500,00
LPO00041	<b>LANGARD ALAIN</b> FART PO + BBC - LANGARD Alain - BURNHAUPT LE BAS	2 000,00	100%	2 000,00
LPO00042	<b>ACKERMANN REMY</b> FART PO - ACKERMANN Rémy - OBERSAASHEIM	500,00	100%	500,00
LPO00043	<b>GALESI ANNE-MARIE</b> FART PO - GALESI Anne-Marie - WITTELSHEIM	500,00	100%	500,00
LPO00044	<b>WETZEL SERGE</b> FART PO - WETZEL Serge - SENTHEIM	500,00	100%	500,00
LPO00046	<b>KEMPF SEBASTIEN</b> FART PO - KEMPF Sébastien - THANN	500,00	100%	500,00
LPO00045	<b>MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION</b> FART PO - M2A - 31 dossiers pour 58 logements	26 078,55	100%	26 078,55
LPO00047	<b>MEYER ALEXANDRE</b> FART po - MEYER Alexandre - MULHOUSE	65 607,00	5%	3 280,00
LPO00048	<b>MONCEAU SIMON</b> FART PO - MONCEAU Simon - MULHOUSE	49 289,00	5%	2 464,00
LPO00049	<b>BOUGY ARNAUD</b> FART PO - BOUGY Arnaud - MULHOUSE	57 184,00	5%	2 859,00
LPO00050	<b>TILLIER HERVE</b> FART PO - TILLIER Hervé - SCI LM CREQUI - MULHOUSE	80 585,00	5%	4 029,00
			<b>Total</b>	<b>65 781,55</b>